

« Bases de données et centres serveurs », *Documentaliste : Sciences de l'information*, vol. 17, no 6 (novembre-décembre 1980), 183-222

Christian Bielle

Volume 27, numéro 3, septembre 1981

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1053813ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1053813ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Bielle, C. (1981). Compte rendu de [« Bases de données et centres serveurs », *Documentaliste : Sciences de l'information*, vol. 17, no 6 (novembre-décembre 1980), 183-222]. *Documentation et bibliothèques*, 27(3), 128-130. <https://doi.org/10.7202/1053813ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1981

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

éru
dit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Buchinski, Edwin J. Le contexte de l'interconnexion dans le cadre de l'élaboration d'un réseau bibliographique national. Ottawa, Bibliothèque nationale du Canada, 1980. vii, 36 p.; vii, 33 p. (*Documents sur les réseaux canadiens, no 1*)

Ce rapport s'inscrit en tête de tout un éventail d'études semblables visant à donner suite au contenu du document *L'avenir de la Bibliothèque nationale du Canada*, présenté au Secrétaire d'État du Canada en 1979. Comme son titre l'indique, il « porte uniquement sur les aspects techniques... qui se rapportent à l'élaboration de protocoles et d'interfaces [d'un] réseau [décentralisé] » (p. 1).

On y souligne à plusieurs reprises que son approche repose sur des systèmes ouverts ; ce n'est pourtant que dans l'annexe A, à la rubrique « Réseau », que l'on trouve une certaine définition de ce concept : « un réseau ouvert... repose... sur le respect mutuel des procédures normalisées d'échange de données » (p. 29).

Cet effort de normalisation, et c'est l'objet du 2e chapitre du document, amène tout naturellement à élargir la notion de relation entre les constituantes d'un réseau de façon à inclure non seulement le monde des bibliothèques mais également celui de la publication de l'imprimé, i.e. les maisons d'édition et de distribution du livre, et les milieux de diffusion de l'information, autant pour ce qui est des échanges directs entre ordinateurs que de l'interrogation intégrée des différentes banques de données existantes, allant même jusqu'à examiner la transmission de l'information à domicile.

Le 3e chapitre dissèque les mécanismes de la manipulation et de la transmission des données : à partir des composantes propres à un système donné face à ce qui intéresse un premier usager, on est invité à pénétrer au cœur même de la machine ; c'est sur ce plan fondamental, au niveau de la donnée binaire sur son support magnétique, que l'échange de renseignements entre les différents appareils semble devenir possible. Et cette étincelle de vie ainsi transmise au second appareil remonte vers la surface, s'enrichit de ce qui est propre à ce second système et apparaît enfin, embellie, à l'autre usager.

Le 4e chapitre enfin nous présente différents protocoles déjà existants mais apparemment incompatibles entre eux : pourr-t-on en isoler un qui conviendra à tous ? Faudra-t-il en créer un nouveau ? L'« interface » entre systèmes forts différents est possible comme en témoignent certaines réalisations où, comme il se doit, se trouve l'OCLC, au cœur même de ce miracle.

Une fois encore, on semble se buter sur la difficulté de faire communiquer entre eux, au moins à un niveau minimal, des systèmes informatiques ayant une constitution tout à fait différente les uns par rapport aux autres. Et pourtant, la Bibliothèque nationale du Canada (BNC) se doit d'essayer... Elle est malheureusement née un peu tard et peut

difficilement, sans faire sourire, prétendre imposer le respect ! Si celle qui pourrait être son arrière-grand-mère fait la pluie et le beau temps chez nos voisins américains, c'est qu'elle est depuis longtemps la source où s'abreuve la majeure partie des bibliothèques. Mais un appel à la compatibilité lancé par la BNC tant d'années après la création de systèmes qui fonctionnent et qui fonctionnent bien, tant au niveau d'institutions isolées qu'à celui de centres de services, voilà qui ne nous semble pas riche de promesses.

Ne voudrait-on pas réinventer la roue ? N'oublie-t-on pas que le format MARC a été conçu précisément pour servir de format de communication et qu'il est peut-être le seul élément commun que l'on retrouve comme porte d'entrée de la vaste majorité des systèmes existants ? Et cette porte d'entrée ne peut-elle servir de porte de sortie ?

À la manière des exemples cités et qui nous parviennent pour la plupart d'outre-frontière, ne nous suffirait-il pas de calquer nos modèles d'intégration de réseaux sur ce qui se fait déjà à l'échelle de l'Amérique du Nord ? Il faut revaloriser le MARC, et non pas le quelque chose de ténébreux qui nous est proposé dans ce document. S'il reste des énergies à canaliser, ne devrait-on pas les faire porter sur ce qui nous est réellement propre, soit la réalité de la dualité canadienne et celle de notre dispersion sur un si vaste territoire ? Du point de vue de la BNC, la première implique un traitement complet et rapide des publications typiquement canadiennes ; la seconde exige une implication plus grande encore dans tout le domaine des télécommunications : il nous faut demeurer à la fine pointe de la recherche et des réalisations dans ce domaine, de façon à effacer les distances qui nous séparent.

Cette publication demeure intéressante par les exemples de systèmes cités, autant du monde des bibliothèques que d'ailleurs ; si, sous l'avalanche de concepts soi-disant techniques et soi-disant nouveaux, l'appel à la reconnaissance d'un format commun au niveau de la communication entre systèmes apparaît clairement, la lecture n'aura pas été vaine.

Par ailleurs, compte tenu autant des circonstances historiques que de la taille et des ressources de la BNC, son influence sur le développement harmonieux de l'ensemble des services bibliographiques devrait demeurer dans le prolongement de ce qu'il fut — ou de ce qu'il ne fut pas ! — au cours des dernières années.

Jean Thibault
Département de catalogage
Bibliothèque
Université d'Ottawa

« Bases de données et centres serveurs », **Documentaliste : Sciences de l'information**, vol. 17, no 6 (novembre-décembre 1980), 183-222.

Ce numéro spécial de la revue *Documentaliste* :

Sciences de l'information décrit la situation de la France en matière de repérage automatisé de l'information.

Il contient six articles. Le premier, portant sur les enjeux économiques et culturels, constitue en quelque sorte une introduction générale. Le deuxième traite des banques de données économiques et le troisième de l'action des pouvoirs publics. Les trois derniers articles dressent un portrait du circuit de production, d'exploitation et d'utilisation des banques et bases de données en France : l'un est consacré aux producteurs français de bases et banques, l'autre aux organismes serveurs les rendant accessibles et le dernier rapporte le point de vue des utilisateurs.

Le premier article se veut une réflexion générale « d'un citoyen informé », Jean-Claude Arditti, sur les enjeux économiques et culturels de ce qu'il nomme l'industrie des services informationnels. Il en dégage quelques caractéristiques. Dans l'ensemble de ce secteur, l'importance de l'information scientifique et technique proprement dite est relativement faible parce que sa clientèle potentielle est limitée ; de plus, en France à l'heure actuelle, une partie de cette clientèle n'est pas solvable (universitaires, étudiants, PME). D'autre part, un marché autarcique national de l'information est un leurre et une entreprise informationnelle ne peut devenir rentable qu'à l'échelle internationale en tant qu'industrie. Il semble cependant qu'à côté de grandes entreprises comme Chemical Abstracts et MEDLARS, basées sur la coopération internationale, il y aura toujours place pour des PME couvrant excellentement un créneau du marché de l'information.

Jean-Claude Arditti souligne aussi les problèmes posés par ces nouvelles technologies au niveau de l'emploi, des libertés, du droit d'auteur, de l'objectivité et de la pluralité de l'information. Finalement, il insiste sur les enjeux culturels de « l'autonomisation de l'activité d'information ».

C'est toujours avec appréhension que nous abordons la lecture d'un texte traitant de l'impact culturel des banques de données, car certains n'hésitent pas à modifier la réalité pour qu'elle épouse leurs thèses. Bien que ce ne soit pas ici le cas, les explications mises de l'avant, bien que satisfaisantes, ne sont pas sans appel. Jean-Claude Arditti fait état des réserves et réticences dans la communauté scientifique et technique face à l'utilisation des banques et bases de données. Il explique cette situation en reprenant des arguments classiques, mais pour en minimiser l'importance : méconnaissance du coût des banques et refus de payer pour l'information, « et d'autre part le goût du secret, le souci de protéger la part de pouvoir due à la détention de l'information, lié à la crainte de modifier ses habitudes ». Il préfère privilégier d'autres explications de cette réticence : le « collège invisible » ou réseau d'information que possède toute personne établie dans un domaine d'activité et qui suffit à la plupart lorsque complété par la

lecture de la presse spécialisée. Cependant, ceux qui cherchent à s'établir, à infléchir ou à changer leur activité se trouvent démunis. Il reconnaît que « ces occasions sont décisives pour la mobilité, l'adaptation sociale et économique », d'où l'importance pour ces personnes de recourir à des services d'information accessibles facilement et suffisamment exhaustifs.

Certes, à notre avis, l'utilisation des banques et bases de données ne supplantera pas le « collège invisible », mais nous pensons que les deux éléments devront cohabiter dans le circuit de l'information pour une plus grande rigueur, un meilleur partage des connaissances, même si cela entraîne un dépérissement du pouvoir mandarinal qui distribue l'information à sa guise dans les milieux concernés. D'ailleurs nous trouvons une des véritables explications de ces réserves à la page 196, dans un article qui traite de l'éducation de la demande d'information :

Le système éducatif français est ainsi fait qu'on a davantage appris à savoir qu'à apprendre. Ceci n'est pas favorable à une utilisation de l'information, chacun étant quasi assuré que la solution d'un problème repose exclusivement sur ses propres connaissances.

Jean-Claude Arditti évoque en terminant l'inévitable normalisation des concepts et l'intégration des faits à des modèles déterminés ; d'autre part, d'après lui, l'autonomisation de l'activité d'information apporte des frustrations aux utilisateurs qui ont rarement un besoin d'information pur, mais recherchent un échange à caractère affectif : « recherche de contact humain, de réassurance, d'affirmation de pouvoir ».

On peut émettre ici des réserves : l'interrogation d'une banque ou base de données se fait presque toujours en collaboration avec un médiateur de recherche responsable de la qualité de l'interface système-usager et, d'après notre expérience personnelle, la préparation d'une interrogation est l'occasion d'un échange parfois très approfondi entre le demandeur d'information et celui qui l'aide à formuler sa question en langage documentaire avant d'effectuer l'interrogation avec lui.

Le deuxième article, de Francis Wasserman, porte sur les banques de données économiques ou commerciales dont l'importance est de plus en plus grande sur le marché de l'information automatisée. En effet, en considérant les ventes mondiales d'information et non le nombre de banques disponibles, l'auteur constate la répartition suivante : « — près des deux tiers pour l'ensemble des données sur les entreprises, — de 7 à 8% environ pour chacun des domaines : bourse, économétrie et consommation, — environ 10% pour la presse et l'information scientifique et technique ». Cela se passe de commentaires si l'on estime que les banques d'information économiques américaines disponibles en accès direct sont onze fois plus nombreuses que les européennes, bien que la

proportion soit de 1 à 4 au niveau de la production de ces mêmes banques. L'auteur poursuit en dressant un tableau plus détaillé de la situation des banques de données économiques aux États-Unis puis en France.

Le troisième article fait le point sur les divers organismes au moyen desquels s'organise l'action de l'État. Il s'agit particulièrement de la Mission interministérielle de l'information scientifique et technique (MIDIST), de l'Agence universitaire de documentation scientifique et technique (AUDIST) et du ministère de l'Industrie. Les mesures énoncées visent à agir sur l'offre pour l'augmenter, l'encadrer et la rendre adéquate aux besoins actuels, et sur la demande pour faire connaître ce nouveau secteur aux utilisateurs potentiels et les aider à tirer le meilleur parti de ce qui est disponible.

Les trois derniers articles tracent un panorama détaillé de l'activité reliée à la production, à la distribution et à l'utilisation de banques de données en France. Le premier, intitulé « Les objectifs des producteurs français de bases et banques de données », est une interview du président et de la vice-présidente du Groupement français des producteurs de bases et banques de données. Un tableau annexé nous donne une liste des membres de ce groupement.

Le deuxième article intitulé « Qui sont les serveurs ? » nous présente les principaux serveurs français avec leurs caractéristiques et les banques et bases de données qu'ils distribuent. Nous avons été surpris par l'importance du nombre de serveurs et nous nous sommes demandé si tous pourront subsister dans un marché qu'on dit restreint, surtout après avoir lu que la plupart des utilisateurs ont des réticences à se servir régulièrement de plus de deux ou trois logiciels.

Le dernier article, « Le point de vue des utilisateurs de bases et banques de données », a été élaboré par le Groupement des utilisateurs de bases et banques de données de l'Association française des documentalistes et des bibliothécaires spécialisés. C'est un exposé juste et réaliste de toutes les opérations qui entourent l'interrogation en direct, avec les problèmes et frustrations ressentis par les utilisateurs. Tout y est abordé : des modalités de communication aux problèmes d'utilisation de plusieurs logiciels, des relations avec les producteurs et serveurs jusqu'à l'accès au document primaire. Il semble en effet qu'en France les utilisateurs s'organisent au sein de clubs et de groupements pour que leurs suggestions soient prises au sérieux par les autres partenaires du circuit de production et de distribution.

Il y a seulement quatre ou cinq ans, par rapport aux États-Unis, la France faisait figure de parent pauvre pour l'accès en conversationnel aux banques et bases de données. Aujourd'hui c'est un secteur en pleine expansion que nous présente ce numéro spécial de *Documentaliste : Sciences de l'information*. Bien entendu, dans l'avenir, les lois du marché de l'information conditionneront davantage

l'expansion des banques et surtout le foisonnement des centres serveurs lorsque les subventions de démarrage seront taries. Toutefois, dans cette opération de rattrapage, on ne saurait minimiser l'importance d'une implantation bien planifiée de ces nouveaux « services informationnels ». À cet égard, il semble que le rôle d'un organisme interministériel de coordination comme la MIDIST ait été et demeure capital en France.

Christian Bielle

Bibliothèque

Université du Québec à Rimouski

Thésaurus Envirodoq. Gérard Nobrêga en collaboration avec Informatech France-Québec. Montréal, Informatech France-Québec, 1980. 437 p.

Le centre de documentation du ministère de l'Environnement du Québec en collaboration avec Informatech France-Québec a créé à l'été 1980 une banque de données bibliographiques nommée Envirodoq. La création de cette banque en langue française voulait faciliter le repérage des documents difficilement accessibles concernant les données biophysiques et socio-économiques reliées à l'environnement et couvrant le territoire québécois. Ces documents sont disséminés dans de nombreux centres de recherche gouvernementaux, universitaires ou privés donc peu accessibles à la majorité des spécialistes et au public en général. Pour faciliter l'utilisation de cette banque, on a mis au point un thésaurus qui fera l'objet de cette analyse.

L'approche proposée est la suivante : en se basant sur deux normes, soit *Documentation — Règles d'établissement du thésaurus en langue française*¹ de l'AFNOR et *Documentation — Principes directeurs pour l'établissement et le développement de thésaurus monolingues*² de l'ISO, nous évaluerons la construction et la méthode utilisées, les critères de choix et les relations entre les descripteurs.

Construction et méthode

Le *Thésaurus Envirodoq* se présente sous forme de cartable à anneaux et est divisé en trois parties : le texte de présentation, le thésaurus et les listes de termes spécialisés.

La première partie donne les informations nécessaires concernant la description et la structure de la banque de données et du thésaurus ainsi que la recherche en direct sur Envirodoq.

Le thésaurus proprement dit donne une liste alphabétique de 4000 termes représentant les notions retenues comme descripteurs et liées par des relations hiérarchiques et associatives. La majorité des descripteurs sont des unitermes qui

1. AFNOR, *Documentation — Règles d'établissement des thésaurus en langue française*, Paris, 1973, 20 p. (numéro Z47-100).
2. ISO, *Documentation — Principes directeurs pour l'établissement et le développement de thésaurus monolingues*, s.l., 1974, 14 p. (numéro ISO 2788-1974 (F))